

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-45

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 septembre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le vingt-deux septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 18 septembre 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY,

Excusés : Mme Florence PIRAT (ayant donné pouvoir à Gary LEROUX), Mme Sandra RUCH (ayant donné pouvoir à Laurie PASCAL),

Secrétaire de séance : Mme Laurie PASCAL

VENTE DE BIENS

Monsieur le Maire rappelle que suite de l'achat de la nouvelle vaisselle pour la salle d'animation, l'ancienne vaisselle est stockée dans le local technique et n'a plus d'utilité.

Le conseil municipal a décidé de vendre aux enchères deux lots de vaisselle et une table.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre les lots de vaisselle aux enchères sur le site AGORA STORE.

ACCEPTE les enchères suivantes :

Id produit	Prix	Produit	N° produit	Date fin enchere	Nom client	Adresse
380500	20,00 €	Table rectangulaire 2 pieds	12172	01/09/2025 14:00	Aromabeille	1295 Allée du Limousin 26300 BOURG DE PEAGE
359526	20,00 €	Lot 24 tasses à café	11384	01/09/2025 14:00	Aromabeille	1295 Allée du Limousin 26300 BOURG DE PEAGE
359524	20,00 €	Lot 24 tasses à café	11383	01/09/2025 14:00	Aromabeille	1295 Allée du Limousin 26300 BOURG DE PEAGE

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 26 SEP. 2025

Publiée le 26 SEP. 2025

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20250922-2025-45-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-45

AUTORISE monsieur le maire à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Laurie Pascal



Le Maire,
Gary Leroux

